Compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016

La commune a été victime d'un cambriolage dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 novembre à l'atelier municipal. Le véhicule communal et tout le matériel ont été dérobés (taille haie, tronçonneuse, compresseur, nettoyeur haute pression, meuleuse, aspirateur, du fioul et de nombreux petits outillages....)

La voiture a été retrouvée incendiée le mercredi matin sur la commune de Fontaine en Sologne. Le coût de ce cambriolage a été estimé à un peu plus de 20 000 €.

La commune se voit dans l'obligation d'acheter un nouveau véhicule ainsi que du matériel. Le conseil municipal a voté une enveloppe de 15 000 €, dans un premier temps l'indispensable va être acheté et le reste sera remplacé au fur et à mesure des besoins.

Nous vous rappelons à la prudence en ces fêtes de fin d'année.

C'est avec tristesse que nous vous informons du décès de notre doyenne Micheline GERDESSUS.

<u>Budgets</u>: des modifications comptables ont été réalisées avant la clôture 2016 sur le budget communal et de la chaufferie bois.

Indemnité du percepteur :

Après une présentation faite par le président de la commission des finances sur les chiffres provisoires du budget 2016, et toujours dans le but de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas verser l'indemnité prévue (447.56 €) à Monsieur le Percepteur.

Renouvellement ligne de trésorerie pour 2017 : Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €. Cette somme est destinée à attendre les versements des dotations ou des subventions.

Vente matériels entreposés à l'atelier :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu une offre d'achat de 150 € pour l'ancien foyer et l'ancien portail du gite. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Saison pêche: 2016

	Nombre vendues	Tarifs	Total
Carte Commune journée	38	5	190
Carte Commune Année	16	25	400
Carte Hors Commune journée	45	10	450
Carte Hors Commune Année	15	40	600
			1640

Protégez les basses-cours :

La maladie aviaire due au virus H5N8 se répand actuellement en Europe. Des mesures de protection contre sa propagation doivent être prises dans les communes à risque.

Toute la Sologne est concernée. Si vous avez des volailles, vous devez donc les confiner ou mettre des filets de protection.

Pour plus d'information, consultez le site du ministère de l'agriculture http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

Augmentation de la taxe foncière :

Vous avez été nombreux à nous interpeller sur l'augmentation de la taxe foncière. Nous vous rappelons que l'augmentation a été appliquée uniquement sur la taxe départementale et non sur la taxe communale.

Le président du Conseil Départemental, Maurice Leroy a adressé aux mairies un courrier le 14 novembre expliquant cette hausse en 3 points :

- 1-L'explosion du nombre de bénéficiaires du RSA couplée au désengagement de l'état : 4 460 personnes éligibles en 2014 contre 10 000 en 2016 ; 20 millions d'euros restent à la charge du département, représentant 34% de la fiscalité. Ce chiffre ne prend pas en compte la revalorisation de 2 % annoncée par Emmanuel Valls (coût supplémentaire de 820 000 €).
- 2- L'allocation Personnalisée d'Autonomie : dont la charge est passée de 10 millions d'euros en 2014 à 21.5 million d'euros en 2015. Nos personnes âgées sont une priorité pour le département, montant qui représente 19% de la fiscalité.
- 3- Et le dernier point : la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'état qui s'élève à 5.2 millions d'euros pour 2016, représentant 9% de la fiscalité.

Secrétariat de mairie :

La mairie sera ouverte le samedi 17 décembre de 9h00 à 12h00 au lieu du samedi 24 décembre.

Celle-ci sera fermée du 23 décembre au 2 janvier inclus.

Une permanence sera assurée de 10h00 à 12h00 : le mardi 27 décembre, jeudi 29 décembre et samedi 31 décembre.

Inscription liste électorale :

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Animation 24 décembre :



Nous remercions Mme Annick BLIN et M Geoffrey MORAND pour leur participation aux décorations du cœur de village.



Le conseil municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le samedi 14 janvier à partir de 18h00 à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.